

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 10 Octobre 2017
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 10^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-SEPT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin (arrivée à 19h11); monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Stefana Lamasanu.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Hélène Gingras, directrice, service des ressources matérielles; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Barbara Blondeau, directrice, Bureau des communications; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC17/18-10-027

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**, un document au point 10 B) « Dépôt du rapport de madame Abi Koné sur sa participation au Congrès de l'ACELF » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 29 septembre 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Amendement à la résolution CC16/17-06-149 – Projet de consolidation des organigrammes de services - Adoption
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Budget de partenariat des commissaires pour l'année 2017-2018
 - B) Résorption des déficits des écoles au 30 juin 2017
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Mont-Royal
 - B) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal (12 locaux et un gymnase)
 - C) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Beau-Séjour – Édifice Sud (5 locaux)

- D) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Cardinal-Léger (14 locaux et un gymnase)
- E) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Saint-Germain (13 locaux et un gymnase double)
- F) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Émile-Legault (32 locaux, une cafétéria et un gymnase double)
- G) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Transfert de propriété de l'école Allion (transfert de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson) – Démolition et construction d'une école primaire 4-24 pour la clientèle primaire de l'école John-F.-Kennedy
- H) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Transfert de propriété, MAO et mise aux normes de l'école Orchard (transfert de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson)
- I) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Catherine-Soumillard (8 locaux et un gymnase)
- J) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Construction d'une nouvelle école pour le 3^e cycle du primaire (18 locaux et un gymnase double) et tous les cycles du secondaire (1000 élèves) à l'Île-des-Sœurs
- K) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Saint-Rémi (6 locaux et un gymnase)
- L) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – Édifice Jean-XXIII (22 locaux et un gymnase double)
- M) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Saint-Louis (8 locaux et un gymnase double)
- N) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire des Sources (24 locaux et un gymnase double)
- O) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Saint-Laurent en remplacement de l'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu (10 locaux et un gymnase)
- P) École primaire Notre-Dame-de-la-Garde, annexe II – Projet de construction – Attribution du contrat de construction
- Q) École primaire Saint-Luc – Projet d'agrandissement – Attribution du contrat de construction
- R) École secondaire Mont-Royal – Projet de réfection de la structure, de l'enveloppe et des finis intérieurs, de désamiantage et de remplacement du mobilier intégré – Nomination des membres du Comité de sélection

- S) École secondaire Dalbé-Viau – Projet de réfection de l'enveloppe et de divers travaux de mécanique – Nomination des membres du Comité de sélection
- T) École secondaire Saint-Laurent, édifice Émile-Legault – Projet d'installation de dispositif antirefoulement (DAR), de réfection de la toiture, de remplacement des portes, des fenêtres, du système d'alarme incendie et du système d'intercommunication – Nomination des membres du Comité de sélection
- U) Nouvelle école primaire dans l'arrondissement Outremont – Projet de construction – Nomination des professionnels

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Éthique et déontologie des commissaires – Dénonciation d'intérêts – Rapport de la secrétaire générale
- B) Éthique et déontologie des commissaires – Cadeaux et marques d'hospitalité – Rapport de la secrétaire générale
- C) Abrogation du Règlement CC-2-2017 et adoption du Règlement CC-2-2017 « Règlement de délégation de pouvoirs »
- D) Nomination des membres aux comités de travail – Amendement à la résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050
- E) Élections scolaires 2018 – Adoption du projet de division du territoire de la CSMB en 13 circonscriptions électorales
- F) Dépôt d'avis du protecteur de l'élève – Avis 2016-2017-162 (Confidentiel)
- G) Rapport du Comité – Demande de révision no 281 (art. 9 LIP) (Confidentiel)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8.1. Organisation scolaire**
- 8.2. Planification stratégique**
- 8.3. Vérification interne et reddition de compte**
- 8.4. Communications**
- 8.5. Mesures d'urgence**

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF - Dépôt du rapport de madame Abi Koné sur sa participation au Congrès de l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 ajournée au 27 juin 2017 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 19 août au 29 septembre 2017

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale

CC17/18-10-028

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 29 août 2017, a été remis aux commissaires le jeudi 5 octobre 2017;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
29 août 2017

CC17/18-10-029

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 août 2017, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant
du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Madame Karine Gouret, résidente du quartier de l'école Catherine-Soumillard, s'exprime au sujet de l'agrandissement de l'école Catherine-Soumillard. Elle demande quelles étaient les autres options envisagées et pourquoi elles ont été écartées. Le plan de départ était un agrandissement de 14 locaux plus un gymnase, ce soir le Conseil des commissaires adopte une résolution d'agrandissement pour 8 locaux et un gymnase, elle s'interroge sur le changement et demande s'il y aura une deuxième phase à ce projet.
2. Madame Virginie Bourque, également résidente du quartier de l'école Catherine-Soumillard demande si l'impact sur les riverains a été pris en compte. Elle aimerait connaître l'échéancier dans ce dossier.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que, ce soir, le Conseil des commissaires doit se prononcer sur les demandes d'ajouts d'espace pour plusieurs établissements, qui seront présentées au MÉES. Il n'y a présentement aucune décision de prise dans ces dossiers.

**Amendement à la
résolution
CC16/17-06-149
– Projet de
consolidation des
organigrammes
de services –
Adoption**

CC17/18-10-030

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme adopté au 1^{er} juillet 2017;
- C) Organigramme proposé au 11 octobre 2017.

ATTENDU la forte croissance du secteur de la formation générale des adultes;

ATTENDU la volonté de consolider les équipes et les acquis;

ATTENDU la volonté de maintenir un haut niveau de gestion axée sur les résultats;

ATTENDU la volonté de regrouper les tâches et les responsabilités du secteur de la formation générale des adultes sous la gouverne d'une seule direction;

ATTENDU le transfert d'un poste de direction adjointe au Service des ressources éducatives vers la direction générale adjointe RÉTAC Verdun et FP/FGA/SAE;

ATTENDU QUE les ajouts et les modifications apportés entraînent la transformation du poste de direction adjointe vers un poste de direction;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'amendement à la résolution CC16/17-06-149 -
Projet de consolidation des organigrammes de services de la CSMB, tel
que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si
au long récité.

Le tout devant entrer en vigueur le 11 octobre 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Budget de
partenariat des
commissaires
pour l'année
2017-2018**

CC17/18-10-031

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'il y a
une erreur au niveau du nombre d'écoles qui sont attribuées à madame
Louise Leroux dans le tableau. On y indique 8 alors qu'on devrait y lire
7,83.

ATTENDU la *Politique d'allocation pour les dépenses de
fonction des commissaires*;

ATTENDU QUE cette politique s'applique, entre autres, aux
frais de partenariat à titre de représentants de la Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys dans le milieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer annuellement les sommes
dévouées à la présidente de la Commission scolaire et à chacun des
commissaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année
2017-2018;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est
résolu à l'unanimité :

D'affecter comme suit, au budget 2017-2018, les sommes
maximales suivantes :

- 3500,00 \$, à la présidente, à titre de frais de représentation pour
son mandat général et aux frais de partenariat;
- 500,00 \$, par commissaire élu de chacune des circonscriptions à
titre de frais de partenariat;
- 125,00 \$, à chaque commissaire élu, par établissement de sa
circonscription, à titre de frais de partenariat.

De prévoir un rappel, au 1^{er} juin 2018, afin d'aviser les
personnes concernées que des sommes n'ont pas été utilisées dans leur
budget de partenariat.

Dès le 15 juin 2018, de procéder à la redistribution des surplus
non utilisés dans le budget de partenariat.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Résorption des
déficits des écoles
au 30 juin 2017

CC17/18-10-032

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Cadre de gestion du budget de l'établissement;
- C) Tableaux

ATTENDU QUE le Cadre de gestion du budget de l'établissement prévoit que les déficits doivent être résorbés par les écoles dans l'exercice budgétaire qui suit, ou exceptionnellement, sur les deux ou trois exercices qui suivent;

ATTENDU QU'un certain nombre d'écoles primaires et secondaires présentent des déficits d'exercice au 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a terminé son exercice budgétaire 2016-2017 en excédent;

ATTENDU la volonté de la Direction générale de redonner aux écoles une marge de manœuvre leur permettant de mettre en œuvre leur convention de gestion;

ATTENDU l'appui unanime manifesté par le Comité consultatif de gestion le 20 septembre 2017;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire ;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De résorber le déficit cumulé au 30 juin 2017 des écoles primaires et secondaires totalisant 976 720\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Mme Varin prend
son siège

ADVENANT 19 h 11, madame Caroline Varin prend son siège.

Avant de passer au point suivant, madame Geneviève Hotte rappelle les règles qui encadrent le processus de demande d'ajouts d'espace. Elle explique comment les prévisions de clientèle sont faites par le MÉES.

Elle décrit la façon dont la CSMB procède pour son analyse.

Au primaire, l'analyse est toujours faite sur une perspective de 5 ans. La CSMB doit démontrer qu'il y a un manque d'espace dans un rayon de 5 kilomètres.

Pour le secondaire, la perspective est sur 10 ans. Il fait aussi comprendre que pour le secondaire, les prédictions sont pour l'ensemble du territoire de la CSMB et non dans un quartier en particulier.

Cette année, il y a 15 projets d'ajouts d'espace en plus des agrandissements, c'est un record à la CSMB.

Dans les secteurs où les écoles peuvent être agrandies, c'est cette option qui est prioritaire puisque le terrain appartient déjà à la CSMB. Si cette option n'est pas possible, on regarde alors pour faire l'acquisition de terrains ou d'autres établissements auprès d'une commission scolaire anglophone.

Monsieur Dominic Bertrand complète l'information en expliquant tout le cheminement des dossiers, à partir de l'autorisation de contrat jusqu'à l'ouverture de l'école.

Les commissaires posent leurs questions de précision sur l'ensemble du processus.

MM Laporte et
Pelletier quittent
leur siège

ADVENANT 19 h 45, messieurs Ghislain Laporte et Yves Pelletier quittent leur siège.

Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES –
Construction
d'une nouvelle
école primaire 3-
18 à Mont-Royal

CC17/18-10-033

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans les secteurs de Mont-Royal et d'Outremont;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 27 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU l'impossibilité d'agrandir nos écoles existantes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Mont-Royal pour un montant estimé à 15,9 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
secondaire Mont-
Royal (12 locaux
et un gymnase)**

CC17/18-10-034

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 51% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans les secteurs de Mont-Royal, Outremont, Côte St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest et Saint-Laurent;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Mont-Royal de 12 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal (12 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 13,65 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école Beau-
Séjour – Édifice
Sud (5 locaux)**

CC17/18-10-035

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 10% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Saint-Laurent;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 50 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Beau-Séjour – Édifice Sud de 5 locaux;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Beau-Séjour – Édifice Sud (5 locaux) pour un montant estimé à 5,04 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 10% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Saint-Laurent;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 50 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Cardinal-Léger de 14 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Cardinal-Léger (14 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 12,21 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 51% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans les secteurs de Saint-Laurent, Mont-Royal, Outremont et Côte St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest;

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
Cardinal-Léger
(14 locaux et un
gymnase)**

CC17/18-10-036

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
secondaire Saint-
Laurent – Édifice
Saint-Germain
(13 locaux et un
gymnase double)**

CC17/18-10-037

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Saint-Germain de 13 locaux et d'un gymnase double;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Saint-Germain (13 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 15,93 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
secondaire Saint-
Laurent – Édifice
Émile-Legault (32
locaux, une
cafétéria et un
gymnase double)**

CC17/18-10-038

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 51% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans les secteurs de Saint-Laurent, Mont-Royal, Outremont et Côte St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Émile-Legault de 32 locaux, d'une cafétéria et d'un gymnase double;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Émile-Legault (32 locaux, une cafétéria et un gymnase double) pour un montant estimé à 32,79 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES – Transfert
de propriété de
l'école Allion
(transfert de la
Commission
scolaire Lester-B.-
Pearson) –
Démolition et
construction
d'une école
primaire 4-24
pour la clientèle
primaire de
l'école John-F.-
Kennedy**

CC17/18-10-039

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
PQI 2018-2028

ATTENDU l'augmentation de la clientèle à besoins particuliers au primaire notamment à l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU QUE le nombre de classes adaptées au primaire a augmenté de 21% entre 2013-2014 et 2017-2018;

ATTENDU QUE l'école Allion de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est inoccupée depuis plusieurs années et que l'édifice n'est plus utilisable tel quel et doit être démoli;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est intéressée à utiliser ce terrain pour y construire une nouvelle école 4-24 dédiée aux élèves primaires EHDAA de l'école primaire John-F.-Kennedy;

ATTENDU QUE 3 unités modulaires ont été installées à l'école primaire John-F.-Kennedy, édifice Bélanger pour l'année 2017-2018 faute de locaux disponibles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, mesure 50513, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour le transfert de propriété, de l'école Allion, transférée de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, la démolition et la construction d'une école 4-24 pour un montant estimé à 21,04 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES – Transfert
de propriété, MAO
et mise aux
normes de l'école
Orchard
(transfert de la
Commission
scolaire Lester-B.-
Pearson)**

CC17/18-10-040

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
- PQI 2018-2028

ATTENDU l'augmentation de la clientèle à besoins particuliers au secondaire;

ATTENDU QUE le nombre de classes adaptées au secondaire a augmenté de 35% entre 2013-2014 et 2017-2018;

ATTENDU QUE l'école Orchard de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est inoccupée et que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est intéressée à utiliser cette école pour de la clientèle secondaire EHDAA;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées;

ATTENDU QUE, pour l'année 2017-2018, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys loue l'école Orchard en attendant le transfert de propriété;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour le transfert de propriété, le MAO et la mise aux normes de l'école Orchard, transférée de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour un montant estimé à 2,25 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

M. Pelletier
reprend son siège

ADVENANT 19 h 49, monsieur Yves Pelletier reprend son siège.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
Catherine-
Soumillard (8
locaux et un
gymnase)**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

Madame Marie-Josée Boivin demande pourquoi l'an dernier la demande était pour 14 locaux et que cette année on demande seulement 8 locaux.

Madame Geneviève Hotte répond que les prévisions du MEES sont à la baisse, nous avons donc dû nous ajuster.

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 4% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Lachine Ouest/Lachine Est/Saint-Pierre;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 4 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU QU'il y a un projet de développement immobilier d'envergure prévu à Lachine;

CC17/18-10-041

ATTENDU le besoin de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Catherine-Soumillard de 8 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Catherine-Soumillard (8 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 9,1 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

M. Laporte
reprend son siège

ADVENANT 19 h 56, monsieur Ghislain Laporte reprend son siège.

Mme Boivin quitte
son siège

ADVENANT 19 h 57, madame Marie-Josée Boivin quitte son siège.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Construction
d'une nouvelle
école primaire
(18 locaux et un
gymnase double)
et tous les cycles
du secondaire
(1000 élèves) à
l'Île-des-Sœurs**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

Madame Diane Lamarche-Venne aimerait que l'on change le libellé afin de ne pas trouver la mention du 3^e cycle. Cette décision devrait venir du milieu après consultation.

Madame Geneviève Hotte explique les raisons qui amènent à cette proposition. Il y a une nécessité de trouver un seul terrain pour répondre à tous les besoins du primaire et du secondaire, tout en permettant un meilleur taux de rétention des élèves du secondaire.

La mention du 3^e cycle sera tout de même enlevée du libellé.

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 46% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans le secteur de Verdun;

CC17/18-10-042

ATTENDU qu'il manquera encore 15 locaux au primaire à l'Île-des-Sœurs en 2021-2022, et ce, malgré l'ouverture le 1^{er} juillet 2015 d'une deuxième école primaire, l'école des Marguerite;

ATTENDU le besoin d'une nouvelle école pour la clientèle fréquentant le primaire et tous les cycles du secondaire dans ce secteur;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire (18 locaux et un gymnase double) et tous les cycles du secondaire (1000 élèves) à l'Île-des-Sœurs pour un montant estimé à 72,29 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école Saint-
Rémi (6 locaux et
un gymnase)**

CC17/18-10-043

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Sud-Ouest/Sud-Est/Dorval;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 13 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Saint-Rémi de 6 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Saint-Rémi (6 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 7,52 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
secondaire
Dorval-Jean-
XXIII – Édifice
Jean-XXIII (22
locaux et un
gymnase double)**

CC17/18-10-044

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 13% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans le secteur de Dorval;

ATTENDU le besoin de plus de 450 places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – Édifice Jean-XXIII de 22 locaux et d'un gymnase double;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – Édifice Jean-XXIII (22 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 26,08 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école Saint-
Louis (8 locaux et
un gymnase
double)**

CC17/18-10-045

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES
– PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Sud-Ouest/Sud-Est/Dorval;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 13 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Saint-Louis de 8 locaux et d'un gymnase double;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification –
Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gangné-Lalonde, il
est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une
demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour
l'agrandissement de l'école Saint-Louis (8 locaux et un gymnase
double) pour un montant estimé à 9,78 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES -
Agrandissement
de l'école
secondaire des
Sources (24
locaux et un
gymnase double)**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES –
PQI 2018-2028

Madame Louise Leroux demande s'il ne serait pas
pertinent d'ajouter un auditorium dans la demande.

Madame Geneviève Hotte répond que le MEES ne
finance plus les auditoriums. Une scène peut être prévue dans les
cafétérias.

Madame Suzanne Marceau aimerait que le hall
d'entrée soit rendu plus fonctionnel.

**M. Pelletier quitte
la séance**

ADVENANT 20 h 02, monsieur Yves Pelletier quitte
la séance.

CC17/18-10-046

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent
une augmentation de 36% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-
2027 dans le secteur Nord-Ouest;

ATTENDU le besoin de plus de 750 places-élèves
additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire des
Sources de 24 locaux et d'un gymnase double;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification –
Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est
résolu à l'unanimité :

**Ajouts d'espace –
Demande de
financement au
MEES –
Construction
d'une nouvelle
école primaire 3-
18 à Saint-
Laurent en
remplacement de
l'agrandissement
de l'école Henri-
Beaulieu (10
locaux et un
gymnase)
CC17/18-10-047**

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire des Sources (24 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 25,38 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 10% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Saint-Laurent;

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 50 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU QUE le MEES a autorisé la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à agrandir l'école Henri-Beaulieu de 10 locaux et 1 gymnase dans le cadre du PQI 2014-2024;

ATTENDU QUE la faisabilité technique d'agrandir l'école Henri-Beaulieu s'est avérée plus complexe qu'anticipée;

ATTENDU la possibilité de construire une nouvelle école 3-18 à Saint-Laurent;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 dans Saint-Laurent et d'annuler l'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu tel que confirmé au PQI 2014-2024 pour un montant estimé à 7,77 M\$ (soit 15,9 M\$ - 8,13 M\$ déjà accordé pour Henri-Beaulieu).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007

**École primaire
Notre-Dame-de-
la-Garde, annexe
II – Projet de
construction –
Attribution du
contrat de
construction**

Madame Diane Lamarche-Venne suggère d'ajouter l'attendu suivant à la résolution :

« **ATTENDU QUE** le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Verdun, projet connu comme étant l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde – Annexe 2, a reçu un avis favorable de la part de l'Office de consultation publique de Montréal, le 17 juillet 2017; »

Les commissaires sont en accord avec l'ajout au projet de résolution.

CC17/18-10-048

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Verdun, projet connu comme étant l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde – Annexe 2, a reçu un avis favorable de la part de l'Office de consultation publique de Montréal, le 17 juillet 2017;

ATTENDU QU'en date du 31 août 2017, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera le projet de construction de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde, annexe II;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU QUE l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements a permis de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE Tisseur Inc. a déposé la plus basse soumission admissible et conforme au montant de 9 274 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification- Finances et organisation scolaire;

ATTENDU QU' il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 2 000 000 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de construction à Tisseur Inc., relativement au projet de construction de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde, annexe II, et ce, pour un montant de 9 274 000,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Saint-Luc – Projet
d'agrandissement
– Attribution du
contrat de
construction**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoir CC-2-2007

Madame Diane Lamarche-Venne suggère d'ajouter les paragraphes suivants à la résolution :

« **ATTENDU QU'**en date du 29 août 2017, le Conseil des commissaires, par sa résolution CC17/18-08-008, a autorisé l'annulation de l'appel d'offres public pour cette raison;

ATTENDU QUE suite à l'annulation de cet appel d'offres public, les plans et devis ont été modifiés de manière à ce que le budget alloué soit davantage respecté; »

Les commissaires sont en accord avec l'ajout au projet de résolution.

CC17/18-10-049

ATTENDU QUE les prix reçus dans le cadre de l'appel d'offres publié le 5 juillet 2017 étaient supérieurs au budget alloué pour la réalisation des travaux relativement au projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QU'en date du 29 août 2017, le Conseil des commissaires, par sa résolution CC17/18-08-008, a autorisé l'annulation de l'appel d'offres public pour cette raison;

ATTENDU QUE suite à l'annulation de cet appel d'offres public, les plans et devis ont été modifiés de manière à ce que le budget alloué soit davantage respecté;

ATTENDU QU'en date du 6 septembre 2017, un nouvel appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU QUE l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements a permis de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE Hulix construction, a déposé la plus basse soumission admissible et conforme au montant de 5 397 000,00\$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

ATTENDU QU' il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 2 000 000\$;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de construction à Hulix construction, relativement au projet d'agrandissement à l'école primaire St-Luc et ce, pour un montant 5 397 000,00\$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

École secondaire
Mont-Royal –
Projet de
réfection de la
structure, de
l'enveloppe et des
finis intérieurs, de
désamiantage et
de remplacement
du mobilier
intégré –
Nomination des
membres du
Comité de
sélection

CC17/18-10-050

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU l'obtention d'un financement dans le cadre des mesures de maintien d'actifs des bâtiments du MEES pour le projet de réfection de la structure, de l'enveloppe et des finis intérieurs, de désamiantage et de remplacement du mobilier intégré;

ATTENDU QUE le projet de réfection de la structure, de l'enveloppe et des finis intérieurs, de désamiantage et de remplacement du mobilier intégré à l'école secondaire Mont-Royal sera réalisé en phases et débutera au cours de l'été 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un de l'externe;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

École secondaire
Dalbé-Viau –
Projet de
réfection de
l'enveloppe et de
divers travaux de
mécanique –
Nomination des
membres du
Comité de
sélection

CC17/18-10-051

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU l'obtention d'un financement dans le cadre des mesures de maintien d'actifs des bâtiments du MEES pour le projet de réfection de l'enveloppe et de divers travaux de mécaniques;

ATTENDU QUE le projet de réfection de l'enveloppe et de divers travaux de mécaniques à l'école secondaire Dalbé-Viau sera réalisé en phases et débutera au cours de l'été 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un de l'externe;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution et modifiée séance tenante, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU l'obtention d'un financement dans le cadre des mesures de maintien d'actifs des bâtiments du MEES pour le projet d'installation de dispositif antirefoulement (DAR), de réfection de la toiture et de remplacement des portes, des fenêtres, du système d'alarme incendie et du système d'intercommunication;

ATTENDU QUE le projet d'installation de dispositif antirefoulement (DAR), de réfection de la toiture et de remplacement des portes, des fenêtres, du système d'alarme incendie et du système d'intercommunication de l'école secondaire Saint-Laurent édifice Émile-Legault sera réalisé en phases et débutera au cours de l'été 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un de l'externe;

École secondaire
Saint-Laurent,
édifice Émile-
Legault – Projet
d'installation de
dispositif
antirefoulement
(DAR), de
réfection de la
toiture, de
remplacement
des portes, des
fenêtres, du
système d'alarme
incendie et du
système
d'intercommunica-
tion – Nomination
des membres du
Comité de
sélection

CC17/18-10-052

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection
- D) Règle 119 du *Règlement de délégation de pouvoirs*

Madame Diane Lamarche-Venne suggère d'ajouter le paragraphe suivant à la résolution :

« **ATTENDU QUE** le projet demeure conditionnel à la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Université de Montréal et la CSMB, ou de tout autre acte permettant la construction, le tout dans le respect des termes et conditions prévus audit acte; »

Les commissaires sont en accord avec l'ajout au projet de résolution.

**Nouvelle école
primaire dans
l'arrondissement
Outremont –
Projet de
construction –
Nomination des
professionnels**

CC17/18-10-053

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU QU'en date du 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser un projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont doit être livré pour la rentrée scolaire de septembre 2019;

ATTENDU QUE le projet demeure conditionnel à la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Université de Montréal et la CSMB, ou de tout autre acte permettant la construction, le tout dans le respect des termes et conditions prévus audit acte;

ATTENDU néanmoins qu'entre-temps, il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, afin de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, pour répondre aux besoins de la clientèle de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 792 793,22 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 16 août 2017 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement au projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 14 septembre 2017 par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Leclerc Associés Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Les Services Exp. inc.;
- Génie civil et structure : Beaudoin Hurens.

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Leclerc Associés Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Les Services Exp. inc.;
- Génie civil et structure : Beaudoin Hurens.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Éthique et
déontologie des
commissaires –
Dénonciation
d'intérêts –
Rapport de la
secrétaire
générale**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Éthique et
déontologie des
commissaires –
Cadeaux et
marques
d'hospitalité –
Rapport de la
secrétaire
générale**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Abrogation du
Règlement CC-2-
2017 et adoption
du Règlement CC-
2-2017
« Règlement de
délégation de
pouvoirs »**

CC17/18-10-054

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC16/17-06-172
- C) Règlement de délégation de pouvoirs – Version adoptée le 27 juin 2017 pour fins de consultation
- D) Commentaires reçus dans le cadre de la consultation
- E) Extraits des modifications apportées à la suite du retour de consultation

ATTENDU QUE le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007 est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007 et a dû, depuis cette date, être modifié à plusieurs reprises;

ATTENDU les récentes modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les nombreuses modifications apportées au cadre législatif et réglementaire régissant la gestion contractuelle;

ATTENDU, par ailleurs, les modifications apportées à l'organigramme de la CSMB et la nouvelle répartition de certains dossiers;

ATTENDU, en conséquence, la nécessité de revoir le Règlement de délégation de pouvoirs afin d'intégrer ces nouveautés et de respecter les nouvelles obligations introduites par les modifications législatives et réglementaires;

ATTENDU QU'en tenant compte de toutes les modifications apportées ou devant être apportées au Règlement, il convient d'abroger ce dernier et d'en adopter un nouveau;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Règlement ont été présentées au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Règlement ont été soumises au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil des commissaires, lequel comité en a recommandé l'adoption aux fins de consultation;

ATTENDU QUE le 27 juin 2017, le Conseil des commissaires, par la résolution CC16/17-06-172, a adopté le projet de nouveau Règlement de délégation de pouvoirs aux fins de consultation;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire et à l'Association québécoise des cadres scolaires;

ATTENDU la recommandation favorable de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation favorable de l'Association québécoise des cadres scolaires;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007;

D'adopter le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017 déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer le jour d'entrée en vigueur du nouveau règlement CC-2-2017, le jour de la publication d'un avis public à cet effet;

L'abrogation du règlement CC-2-2007 prenant également effet le jour de la publication dudit avis public.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Résolution CC14/15-11-067 et CC16/17-11-050
- B) Jetons de présence – Information aux commissaires

Monsieur Ghislain Laporte mentionne qu'il préférerait que l'on garde la formule où un poste est réservé aux commissaires représentant le comité de parents, sur chacun des comités de travail du Conseil des commissaires.

Madame Sonia Gagné-Lalonde explique qu'il y a eu un temps où il y avait un nombre limité de commissaires dans les comités de travail mais ce n'est plus le cas maintenant, elle ne comprend donc pas l'inquiétude de monsieur Laporte.

ATTENDU QUE par sa résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres de chacun des comités de travail;

Nomination des membres aux comités de travail – Amendement à la résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050

CC17/18-10-055

ATTENDU QUE depuis le 23 décembre 2016, les commissaires représentant le comité de parents ont le droit de vote et ainsi, les mêmes droits et obligations que les commissaires élus;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il n'y a plus lieu de réserver une place particulière pour les commissaires représentant le comité de parents, ni de prévoir un substitut en cas d'absence de l'un d'entre eux sur les comités de travail;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une nouvelle formation des comités de travail du Conseil des commissaires et à la désignation de leurs membres;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050, afin d'y ajouter le nom des commissaires suivants aux comités de travail du Conseil des commissaires :

Comité des ressources humaines :

- Madame Marie-Josée Boivin
- Madame Louise Leroux

Comité de vérification – Finances et organisation scolaire :

- Monsieur Oussama Abdallah

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Monsieur Christian Desjardins
- Monsieur Yves Pelletier

D'enlever la mention substitut pour les commissaires représentant le comité de parents qui avaient été nommés substituts.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Échéancier des étapes consécutives
- C) Descriptions écrites des 13 circonscriptions
- D) Cartes des 13 circonscriptions
- E) Tableau du nombre des électeurs
- F) Carte du territoire de la CSMB
- G) Extraits de la Loi sur les élections scolaires

**Élections
scolaires 2018 –
Adoption du
projet de division
du territoire de la
CSMB en 13
circonscriptions
électorales**

CC17/18-10-056

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 7.5 et 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chap. E-2.3), le Conseil des commissaires doit adopter un projet de division en circonscriptions contenant une carte des circonscriptions électorales proposées, une description de leurs limites ainsi que le nombre d'électeurs compris dans chacune de ces circonscriptions;

ATTENDU QUE le Ministre de l'éducation a autorisé la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à diviser son territoire en 13 circonscriptions électorales;

ATTENDU les cartes et la description écrite des limites des circonscriptions électorales proposées déposées au soutien de la présente;

ATTENDU QUE ce projet de division doit, par la suite, être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections scolaires* (article 9 et suivants);

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de division en 13 circonscriptions électorales et leurs descriptions écrites, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De soumettre le projet de division à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dépôt d'avis du
protecteur de
l'élève – Avis
2016-2017-162

CC17/18-10-057

Document déposé :

A) Avis 2016-2017-162

ATTENDU l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2016-2017-162, reçu par la Secrétaire générale, le 27 septembre 2017;

ATTENDU QUE, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit;

ATTENDU QU'après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

ATTENDU, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2016-2017-162, du Protecteur de l'élève.

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
Comité –
Demande de
révision no 281
(art. 9 LIP)**

Madame Diane Lamarche-Venne suggère le report du dossier à la fin de l'ordre du jour afin qu'il soit traité à huis clos

**Délégués au
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné donne ses impressions et résume le Congrès.

Elle dépose également son rapport.

Les commissaires posent leurs questions à madame Koné.

**Mme Boivin
reprend son siège**

ADVENANT 20 h 37, madame Marie-Josée Boivin reprend son siège.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 6
juin 2017,
ajournée au 27
juin 2017 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte mentionne que le 9 novembre 2017 les comités de parents auront une rencontre avec le directeur général.

Il mentionne qu'il existe une préoccupation au niveau de la diffusion de l'information aux parents. Il pense qu'il arrive que l'information qui doit leur être transmise par l'intermédiaire des directions d'établissement ne l'est pas toujours.

**Information de la
présidence**

La présidente n'a rien de particulier à signaler.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand souligne qu'un clip vidéo a été tourné et qu'il sera transmis à l'ensemble des membres des conseils d'établissement pour les inviter à une rencontre le 9 novembre prochain.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Huis clos
CC17/18-10-058**

ADVENANT 20 h 45, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante
CC17/18-10-059**

ADVENANT 21 h 20, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
Comité –
Demande de
révision no 281
(art. 9 LIP)
CC17/18-10-060**

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de I.D., mère et de S.D., père de l'enfant B.D.

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires maintienne la décision de classement DIL de l'enfant B.D.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 22, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale